



Rapport du Conseil communal

à l'appui des

COMPTES 2025

(6 mai 2026)

au Conseil général

de la Ville de La Chaux-de-Fonds

Monsieur le président,
Mesdames les conseillères générales,
Messieurs les conseillers généraux,

Nous vous présentons les comptes de la Ville de La Chaux-de-Fonds pour l'exercice 2025 ainsi que le projet d'arrêté relatif à leur approbation.

Vous trouverez ci-après le rapport du Conseil communal qui comprend :

- l'analyse des différents groupes de charges et de revenus;
- l'arrêté d'approbation des comptes.

1. COMPTE DE RESULTAT

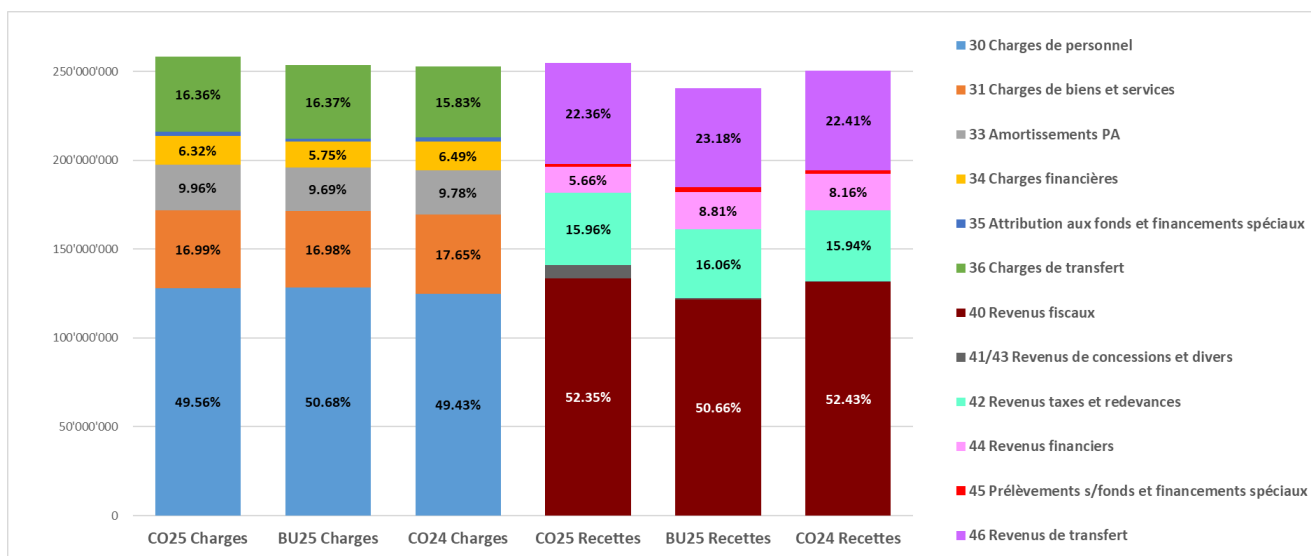
1.1 Comparaison des comptes 2025 - budget 2025 - comptes 2024

Les comptes 2025 présentent un bénéfice de CHF 1'202'212.02 soit une amélioration de CHF 7'418'462.02 par rapport au budget 2025. Cette amélioration est principalement liée à la hausse des recettes fiscales. Une attribution de CHF 500'000.- à la réserve de politique conjoncturelle a été enregistrée en lieu et place du prélèvement de CHF 1'700'000.- prévu au budget.

Le résultat du compte général de l'exercice se présente comme suit :

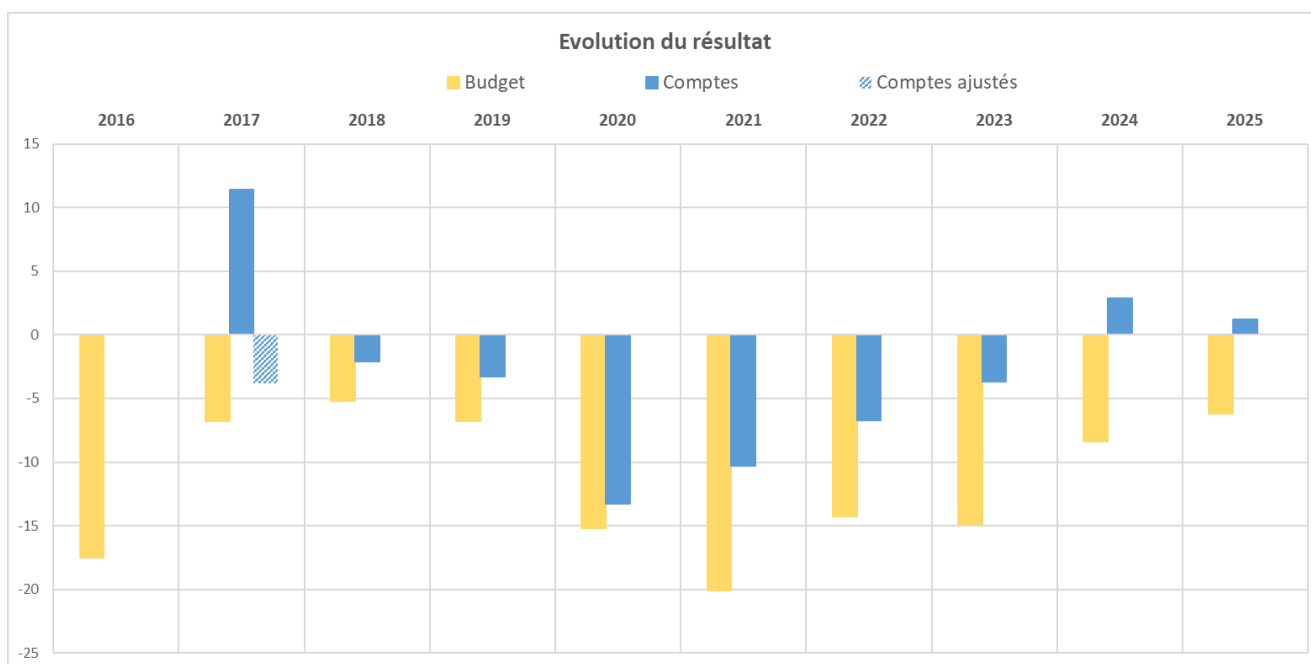
	Comptes 2025	Budget 2025	Comptes 2024	Ecarts C25 - BU25	Ecarts C25 - C24
Charges d'exploitation	283'576'297.51	280'933'620	276'871'129.83	2'642'677.51	6'705'167.68
30 Charges de personnel	127'959'554.38	128'450'860	124'923'095.12	-491'305.62	3'036'459.26
31 Biens, services, autres charges exploitation	43'864'551.51	43'039'630	44'609'215.81	824'921.51	-744'664.30
33 Amortissements patrimoine administratif	25'706'790.53	24'562'820	24'725'899.29	1'143'970.53	980'891.24
35 Attributions aux fonds et financements spéciaux	2'114'718.91	1'337'580	2'048'788.18	777'138.91	65'930.73
36 Charges de transfert	42'227'230.30	41'496'720	39'992'959.17	730'510.30	2'234'271.13
39 Imputations Internes	41'703'451.88	42'046'010	40'571'172.26	-342'558.12	1'132'279.62
Revenus d'exploitation	-282'129'317.84	-261'366'890	-270'649'087.25	-20'762'427.84	-11'480'230.59
40 Revenus fiscaux	-133'415'023.60	-121'850'000	-131'363'145.46	-11'565'023.60	-2'051'878.14
41 Revenus régaliens et de concessions	-217'688.36	-207'140	-211'735.97	-10'548.36	-5'952.39
42 Taxes et redevances	-40'670'298.34	-38'630'930	-39'945'235.33	-2'039'368.34	-725'063.01
43 Revenus divers	-7'415'461.80	-344'000	-464'732.69	-7'071'461.80	-6'950'729.11
45 Prélèvement s/fonds et financements spéciaux	-1'719'593.01	-2'543'410	-1'952'196.43	823'816.99	232'603.42
46 Revenus de transfert	-56'987'800.85	-55'745'400	-56'140'869.11	-1'242'400.85	-846'931.74
49 Imputations internes	-41'703'451.88	-42'046'010	-40'571'172.26	342'558.12	-1'132'279.62
Résultat provenant des activités d'exploitation	1'446'979.67	19'566'730	6'222'042.58	-18'119'750.33	-4'775'062.91
34 Charges financières	16'317'639.19	14'565'950	16'412'915.20	1'751'689.19	-95'276.01
44 Revenus financiers	-14'433'348.88	-21'182'900	-20'453'512.55	6'749'551.12	6'020'163.67
Résultat provenant de financements	1'884'290.31	-6'616'950	-4'040'597.35	8'501'240.31	5'924'887.66
Résultat opérationnel	3'331'269.98	12'949'780	2'181'445.23	-9'618'510.02	1'149'824.75
38 Attribution à la réserve de politique conjoncturelle	500'000.00	0	0.00	500'000.00	500'000.00
48 Prélèvement aux fonds	-61'200.00	-61'200	-61'200.00	0.00	0.00
48 Prélèvement à la réserve de politique conjoncturelle	0.00	-1'700'000	0.00	1'700'000.00	0.00
48 Prélèvement à la réserve de réévaluation PA (amort.)	-4'972'282.00	-4'972'330	-4'972'282.00	48.00	0.00
Résultat extraordinaire	-4'533'482.00	-6'733'530	-5'033'482.00	2'200'048.00	500'000.00
Résultat total	-1'202'212.02	6'216'250	-2'852'036.77	-7'418'462.02	1'649'824.75

La répartition des charges et revenus est relativement stable entre les comptes et le budget, à savoir :



Les charges de personnel représentent environ le 50% des charges totales et les revenus fiscaux plus de 50% de la totalité des revenus.

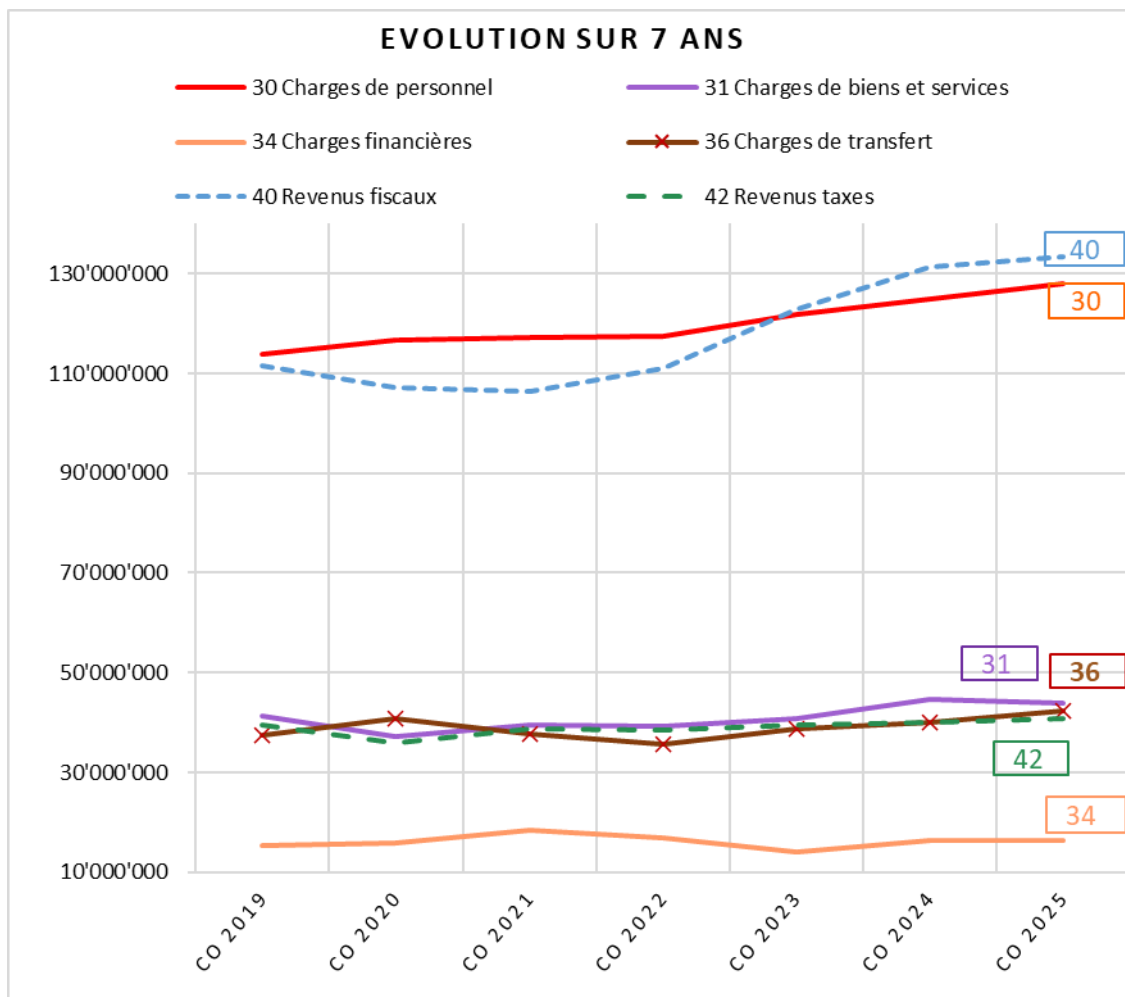
L'évolution du résultat au cours des dix dernières années a subi de fortes variations :



Cette évolution suscite les commentaires suivants :

- En 2016, le résultat des comptes était de CHF 0.- suite à un prélèvement de CHF 9.9 millions à la réserve de politique conjoncturelle
- Le bénéfice de 2017 est lié au remboursement exceptionnel de l'ex-caisse de pension du personnel d'un montant de CHF 15.2 millions (sans ce remboursement, déficit de CHF 3.8 millions).
- En 2020, suite à l'introduction de la réforme fiscale cantonale, les comptes se sont fortement détériorés (déficit de CHF 13.3 millions)
- Diminution progressive du déficit des comptes depuis l'exercice 2021.

L'évolution des principales rubriques du compte de résultat est la suivante pour les derniers exercices :



Globalement, nous pouvons ainsi constater :

- Une augmentation constante, mais maîtrisée, des charges de personnel
- Une stabilité des autres charges
- Une baisse des recettes fiscales en 2020 et une reprise de la croissance à partir de 2022

1.2 Charges de personnel (groupe 30)

	Comptes 2025	Budget 2025	Comptes 2024	Variation CO25 / BU25
	CHF	CHF	CHF	%
300 Autorités et commissions	1'689'932.81	1'667'580	1'735'101.98	1.34
301 Salaires personnel administratif et d'exploitation	59'291'280.35	59'686'820	57'542'692.95	-0.66
302 Salaires des enseignants	41'338'584.50	40'838'010	39'950'422.70	1.23
303 Travailleurs temporaires	13'406.00	51'600	10'656.00	-74.02
304 Allocations	1'837'078.15	1'796'020	1'857'186.95	2.29
305 Cotisations de l'employeur	22'729'960.26	23'302'230	22'727'943.70	-2.46
309 Autres charges de personnel	1'059'312.31	1'108'600	1'099'090.84	-4.45
30 Total	127'959'554.38	128'450'860	124'923'095.12	-0.38

Pour l'ensemble de l'administration, les charges de personnel sont légèrement inférieures au budget 2025 et augmentent de CHF 3 millions par rapport aux comptes 2024.

Pour rappel, les échelons qualitatifs et quantitatifs ont été octroyés au 1^{er} janvier 2025. Les comptes et le budget 2025 ont été établis en prenant en compte la hausse de l'IPC (1.1% pour le personnel relevant de l'échelle communale et 2.2% pour ceux relevant de l'échelle cantonale).

Pour information, nous mentionnons la répartition de l'effectif relevant de l'échelle communale et celui relevant de l'échelle cantonale :

	Comptes 2025 EPT	Budget 2025 EPT	Comptes 2024 EPT	Variation EPT
Personnel relevant de l'échelle communale	629.50	641.52	620.33	-12.02
Personnel relevant de l'échelle cantonale	376.61	370.58	374.05	6.03
- Enseignants	364.16	358.13	361.60	6.03
- Orthophonistes	9.45	9.45	9.45	0.00
- OPCMN (protection civile)	3.00	3.00	3.00	0.00
Total des EPT	1006.11	1012.10	994.38	-5.99

Globalement, une baisse de l'effectif du personnel est constatée par rapport au budget 2025. Cette diminution est notamment liée au SISMN où le personnel en formation (sapeurs) se retrouve désormais sous la rubrique "personnel en formation", l'effectif nécessaire pour le SISMN sera dès lors complété au fur et à mesure de la réussite des formations.

L'évolution de l'effectif par service par rapport au budget 2025 et aux comptes 2024 figure à la page suivante.

Services	Comptes 2025		Budget 2025		Comptes 2024		
	Effectif*	Traitements bruts	Effectif*	Traitements bruts	Effectif*	Traitements bruts	
110	Conseil communal (secrétaires)	3.22	315'674.00	3.80	379'550.00	3.80	374'511.45
121	Chancellerie	3.46	393'172.00	3.00	316'970.00	3.04	318'385.15
122	Service de l'économie	0.90	158'989.00	1.00	163'650.00	0.94	158'660.90
124	Affaires juridiques	1.00	170'456.85	1.00	169'480.00	1.00	167'675.50
126	Communication et promotion de la Ville	3.28	338'373.45	3.40	343'280.00	3.23	328'680.30
130	Service à la population	7.55	699'901.70	7.30	660'940.00	7.43	701'237.05
200	Service des bâtiments et du logement	24.36	2'403'666.20	25.75	2'468'000.00	24.75	2'351'700.75
201	Bâtiments divers d'utilité publique	7.46	602'411.85	7.44	597'800.00	7.20	595'308.50
240	Domaines	0.20	17'086.00	0.20	17'100.00	0.20	17'107.85
301	SCAS - Office d'aide sociale	51.40	4'595'209.85	51.05	4'518'640.00	50.49	4'540'114.80
311	Centre santé sexuelle-Planning familial	1.75	191'591.00	1.75	193'720.00	1.75	189'603.80
430-455	Ecole obligatoire	417.60	46'194'495.20	411.01	45'676'200.00	415.41	44'849'759.55
482	Centre de santé scolaire	3.55	405'492.10	3.62	387'610.00	3.60	379'801.25
483	Centre d'orthophonie	10.79	1'345'919.15	10.79	1'350'680.00	10.79	1'324'903.65
490	Intégration et cohésion sociale	2.50	237'054.40	1.92	193'820.00	1.78	183'940.40
500	Service des affaires culturelles	2.08	232'645.95	2.08	229'050.00	2.08	235'297.75
501	Bibliothèque de la Ville	21.49	2'022'625.60	22.00	2'011'300.00	21.72	1'992'465.05
502	Bibliothèques des jeunes	6.66	663'832.20	7.46	694'750.00	7.36	675'320.40
505	Archives communales	0.90	116'840.35	1.30	120'690.00	0.87	121'911.25
510	Services généraux des musées	5.39	443'362.60	5.40	459'750.00	5.40	446'711.55
511	MUZOO - Secteur muséal	6.65	741'309.75	6.60	739'780.00	6.71	720'711.80
512	Musée d'histoire	5.40	509'510.15	5.45	523'320.00	5.58	479'779.30
513	Musée international d'horlogerie	10.04	1'069'870.70	10.15	1'062'280.00	10.09	1'055'068.10
514	Musée des beaux-arts	6.21	689'376.90	6.55	690'190.00	6.34	693'603.25
515	MUZOO - Secteur zoologique	9.76	992'376.45	9.80	801'030.00	9.65	824'767.80
520	Service des sports	3.55	397'174.55	3.20	351'290.00	3.19	334'817.40
521	La Charrière, terrains, piste, halles	5.69	515'599.80	5.90	515'880.00	5.90	502'254.20
524	Piscines des Arêtes et Numa-Droz	3.83	342'655.65	4.00	337'620.00	3.42	342'727.20
525	Piscine, patinoires des Mélèzes	11.03	1'096'113.95	11.05	1'027'500.00	10.55	971'216.65

Services	Comptes 2025		Budget 2025		Comptes 2024	
	Effectif*	Traitements bruts	Effectif*	Traitements bruts	Effectif*	Traitements bruts
550-552 Service de la jeunesse	84.31	7'678'432.70	85.38	7'450'300.00	79.83	7'135'517.60
600 Service des finances	10.58	1'053'266.25	10.60	1'029'200.00	10.65	1'049'565.40
620 Service des Ressources humaines	8.83	961'695.20	8.70	892'700.00	8.66	890'041.75
621 Sécurité et santé au travail	1.50	157'261.90	1.50	134'340.00	1.50	140'596.40
700 Administration des infrastructures	3.10	351'823.85	3.10	350'500.00	3.10	348'751.65
701 Service technique	10.31	1'065'759.30	9.90	1'012'850.00	10.07	1'040'827.15
708 Service des espaces publics	139.37	11'733'514.50	139.47	12'001'300.00	139.59	11'590'046.70
720 Station d'épuration	5.80	604'744.05	6.00	607'030.00	5.13	548'547.45
725 Déchets des personnes physiques	1.00	86'955.70	1.00	87'600.00	1.00	86'643.25
755 Urbanisme-Mobilités-Environnement	15.29	1'631'914.10	16.58	1'742'100.00	16.77	1'799'436.70
860 Sécurité publique	28.32	2'992'300.50	29.50	3'133'970.00	28.37	2'901'870.45
870-871 SIS	55.10	5'223'197.60	61.00	5'772'070.00	50.25	5'090'918.65
875 Prévention feu	1.90	177'167.70	2.40	236'590.00	2.19	213'494.50
890 OPC Organis. Protection Civile	3.00	340'168.15	3.00	340'400.00	3.00	329'239.50
Total	1'006.11	101'960'988.85	1'012.10	101'792'820.00	994.38	99'043'539.75
Salaires du personnel en formation		1'789'058.90		1'602'030.00		1'625'637.05
Salaires CC (actuels et anciens)		1'689'932.81		1'667'580.00		1'735'101.98
Personnel temporaire		13'406.00		51'600.00		10'656.00
Cotisations patronales, autres charges		24'395'891.77		25'050'330.00		24'428'888.29
Primes		137'247.80		130'000.00		135'053.65
Echelons qualitatif		0.00		200'000.00		0.00
Allocations pour formateurs d'apprentis		28'078.30		28'500.00		0.00
Variation heures supplémentaires et vacances		-202'720.00		0.00		-23'400.00
Vacances délai résiliation		0.00		-340'000.00		0.00
Remboursement des assurances		-1'852'330.05		-1'732'000.00		-2'032'381.60
Total charges de personnel (30)		127'959'554.38		128'450'860.00		124'923'095.12

* Effectif à plein temps sans les apprenti-e-s et les stagiaires.

1.3 Charges de biens, services et autres charges d'exploitation (groupe 31)

	Comptes 2025	Budget 2025	Comptes 2024	Variation CO25 / BU25
	CHF	CHF	CHF	%
310 Charges matériel et marchandises	5'871'285.71	6'288'380	6'055'461.00	-6.63
311 Immobilisations non portées à l'actif	891'155.40	1'197'590	928'092.47	-25.59
312 Alimentation et élimination	4'925'585.18	5'173'700	5'530'738.52	-4.80
313 Prestations de services et honoraires	18'721'199.50	19'118'330	18'794'932.64	-2.08
314 Gros entretien et entretien courant	4'083'707.78	4'081'000	4'161'632.18	0.07
315 Entretien biens meubles et immobilisations incorporelles	3'115'972.73	2'631'220	2'998'194.97	18.42
316 Loyers, leasing, baux à ferme, frais d'utilisation	1'800'007.25	1'705'080	1'681'122.78	5.57
317 Dédommagements	907'898.05	943'770	953'147.03	-3.80
318 Réévaluations sur créances	3'459'234.42	2'721'650	3'384'488.52	27.10
319 Autres charges d'exploitation	88'505.49	-821'090	121'405.70	-110.78
31 Total	43'864'551.51	43'039'630	44'609'215.81	1.92

Les dépenses de cette rubrique sont supérieures au budget 2025 et inférieures aux comptes 2024. La variation des charges de biens, services et autres charges d'exploitation est le résultat de l'évolution de nombreux éléments dont les principaux sont :

- Diminution des coûts énergétiques (rubrique 312) de CHF 0.2 million par rapport au budget et CHF 0.6 million par rapport aux comptes 2024.
- Hausse des mandats d'exploitation de Viteos de CHF 0.2 million par rapport au budget et baisse de CHF 0.1 million par rapport aux comptes 2024.
- Augmentation des pertes sur débiteurs de CHF 0.6 million par rapport au budget et de CHF 0.1 million par rapport aux comptes 2024. Cette hausse est constatée pour les créances fiscales et les diverses taxes facturées. Ces pertes reflètent les difficultés économiques rencontrées par la population suite à la hausse de diverses dépenses, notamment la hausse des primes d'assurance maladie et des coûts de l'énergie. Nous relevons que le plan d'action cantonal relatif à la lutte contre le surendettement indique qu'environ 10% de la population cantonale est affectée par le surendettement. Des actions sont mises en œuvre au niveau cantonal pour la prévention, la sensibilisation et la détection précoce du surendettement ainsi que des propositions d'assainissement financier.
- Variation des frais de déneigement pour lesquels le budget est calculé sur la moyenne des comptes des cinq dernières années. Pour les comptes 2025, nous constatons une baisse de CHF 0.6 million par rapport au budget 2025 et de CHF 0.2 million par rapport aux comptes 2024.
- Les autres charges d'exploitation comprennent au budget l'écart statistique de CHF 900'000.-.

1.4 Amortissements du patrimoine administratif (groupe 33)

	Comptes 2025	Budget 2025	Comptes 2024	Variation CO25 / BU25
	CHF	CHF	CHF	%
330 Immobilisations corporelles PA	23'292'926.10	23'496'320	23'270'818.56	-0.87
332 Immobilisations incorporelles PA	2'413'864.43	1'066'500	1'455'080.73	126.34
33 Total	25'706'790.53	24'562'820	24'725'899.29	4.66

Les amortissements augmentent suite aux investissements réalisés. Des amortissements non-planifiés d'immobilisations incorporelles de CHF 1.1 million ont été enregistrés pour divers frais d'étude. Nous précisons que dans les CHF 25.7 millions d'amortissements, il y a toujours des amortissements de CHF 5 millions liés à la réévaluation des immeubles du patrimoine administratif au 31 décembre 2015, qui sont compensés par un prélèvement à la réserve de réévaluation.

1.5 Charges financières (groupe 34)

	Comptes 2025	Budget 2025	Comptes 2024	Variation CO25 / BU25
	CHF	CHF	CHF	%
340 Charges d'intérêts	8'265'896.69	9'932'000	9'911'990.52	-16.78
341 Pertes réalisées PF	2'905'000.00	0	1'704'000.00	100.00
342 Frais d'acquisition de capitaux et frais administratifs	224'074.70	100'000	130'943.20	124.07
343 Charges pour les biens-fonds PF	2'889'607.48	3'234'450	2'761'812.10	-10.66
344 Réévaluations immobilisations PF	2'032'944.99	1'297'500	1'904'169.38	56.68
349 Autres charges financières	115.33	2'000	0.00	-94.23
34 Total	16'317'639.19	14'565'950	16'412'915.20	12.03

Charges d'intérêts (340)

L'endettement a augmenté de CHF 21 millions par rapport au 31 décembre 2024 pour s'élever à CHF 548 millions au 31 décembre 2025. La tendance à la baisse des taux s'est poursuivie en 2025 suite aux décisions de la BNS qui a fixé le taux directeur à 0% depuis le mois de juin 2025. Le taux moyen de la dette est de 1.8% en 2025. Cette baisse des taux a permis une diminution des charges financières malgré une hausse de l'endettement.

La stratégie définie par le Conseil communal en matière de financement consiste à privilégier les emprunts à court terme dans une proportion voisinant le tiers de la dette tout en restant attentif aux opportunités qui pourraient se présenter pour des emprunts à long terme.

Pertes réalisées sur terrains PF (341)

Cette rubrique enregistre les dépenses et la constitution de provisions pour les frais de dépollution et d'assainissement de terrains.

Charges pour les biens-fonds PF (343)

Ces charges représentent les frais d'entretien des immeubles du patrimoine financier. Depuis 2023, les travaux de rénovation sont portés en immobilisations au bilan et une dévaluation est effectuée en fin d'année par la

rubrique 344 Réévaluations immobilisations PF. La liste des travaux effectués pour les immeubles du patrimoine financier figure en annexe 11 des comptes.

Réévaluations immobilisations PF (344)

Il s'agit de la réévaluation des immeubles et terrains du patrimoine financier (voir ci-dessus).

1.6 Attributions aux fonds et financements spéciaux (groupe 35)

	Comptes 2025	Budget 2025	Comptes 2024	Solde réserve au 31.12.2025
	CHF	CHF	CHF	CHF
351 Attributions aux fonds et financements spéciaux :				
- Réserve déchets ménages	83'256.99	0	305'951.18	1'324'669.79
- Réserve déchets entreprise	245'406.77	145'240	364'777.53	1'114'944.80
- Fonds places stationnement	37'000.00	43'000	0.00	634'623.50
- Fonds forestier	1'000.00	1'000	5'662.00	227'774.45
- Fonds communal des vélos	121'645.00	133'870	129'214.00	166'692.75
- Fonds communal des mobilités	364'575.00	133'870	387'641.00	1'866'971.98
- Fonds à vocation énergétique	827'394.05	880'600	855'542.47	2'794'226.15
- Fonds rénovation immeubles	309'000.00	0	0.00	309'000.00
- Fonds en faveur de la jeunesse	106'035.00	0	0.00	636'051.03
- Fonds parc zoologique	19'406.10	0	0.00	355'333.30
35 Total	2'114'718.91	1'337'580	2'048'788.18	

Pour respecter la législation en vigueur depuis de nombreuses années, certains centres doivent être partiellement ou totalement autofinancés. C'est pour cette raison que d'une année à l'autre, une attribution (35) à la réserve, ou un prélèvement (45), est effectué. Les comptes de l'eau et de la STEP doivent être autofinancés.

Un fonds de rénovation des immeubles du patrimoine financier a été constitué prévoyant l'attribution de 5% des revenus locatifs.

Le détail des financements spéciaux figure à l'annexe 13 relative à l'état du capital propre.

1.7 Charges de transfert (groupe 36)

	Comptes 2025	Budget 2025	Comptes 2024	Variation CO25 / BU25
	CHF	CHF	CHF	%
360 Quotes-parts de revenus destinées à des tiers	116'566.50	124'400	119'282.80	-6.30
361 Dédommagements à des collectivités publiques	28'393'373.63	26'941'740	26'018'686.47	5.39
363 Subventions à des collectivités et à des tiers	13'715'990.17	14'130'580	13'336'090.90	-2.93
365 Réévaluations participations PA	1'300.00	300'000	518'899.00	-99.57
36 Total	42'227'230.30	41'496'720	39'992'959.17	1.76

Les charges de transfert correspondent à diverses subventions versées à des tiers et à des dédommagements d'autres collectivités publiques. Le détail de ces charges figure à l'annexe 22.

Les variations de la rubrique 361 Dédommagements à des collectivités publiques sont principalement liées à la facture sociale qui augmente de CHF 2.4 millions par rapport au budget 2025 et de CHF 1.6 million par rapport aux comptes 2024 ainsi qu'une baisse de CHF 0.6 million du dédommagement aux entreprises de transports publics par rapport au budget 2025, respectivement une hausse de CHF 0.6 million par rapport aux comptes 2024.

1.8 Charges extraordinaires (groupe 38)

	Comptes 2025	Budget 2025	Comptes 2024	Variation CO25 / BU25
	CHF	CHF	CHF	%
389 Attributions au capital propre	500'000.00	0	0.00	100.00
38 Total	500'000.00	0	0.00	100.00

Comme mentionné précédemment, il a été enregistré une attribution de CHF 0.5 million à la réserve de politique conjoncturelle en lieu et place du prélèvement de CHF 1.7 million prévu au budget.

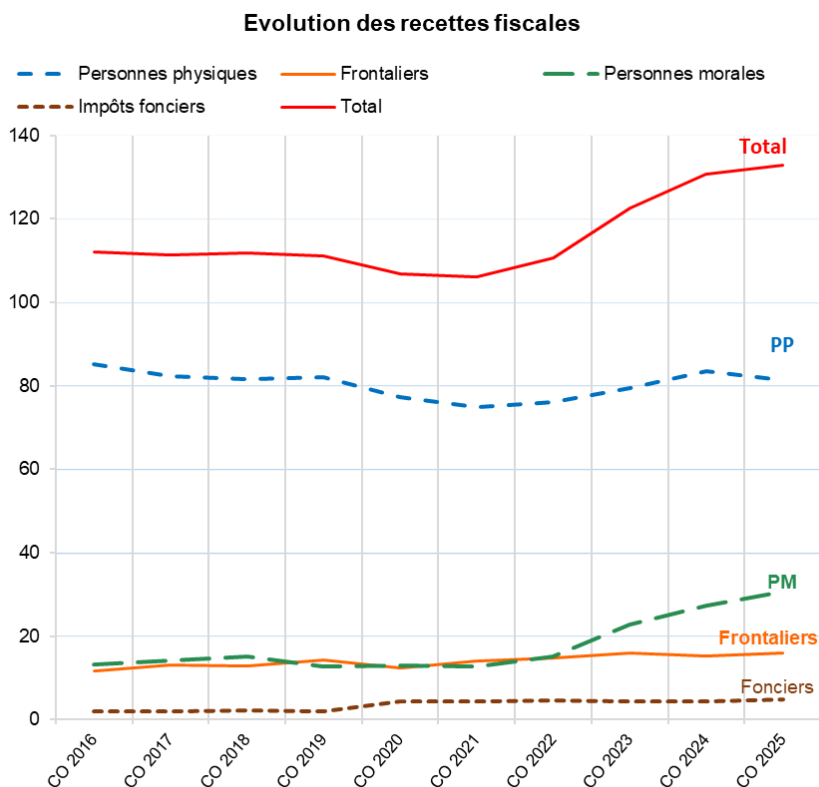
1.9 Revenus fiscaux (groupe 40)

	Comptes 2025	Budget 2025	Comptes 2024	Variation CO25 / BU25
	CHF	CHF	CHF	%
400 Impôts directs, personnes physiques	97'498'024.18	97'409'000	98'901'712.65	0.09
401 Impôts directs, personnes morales	30'584'188.64	19'401'000	27'414'779.44	57.64
402 Autres impôts directs	4'824'203.05	4'563'000	4'494'533.60	5.72
Revenus fiscaux (contributions)	132'906'415.87	121'373'000	130'811'025.69	9.50
403 Impôts sur la possession et sur la dépense	508'607.73	477'000	552'119.77	6.63
40 Total	133'415'023.60	121'850'000	131'363'145.46	9.49

Aux comptes 2025, nous constatons une augmentation des revenus fiscaux des personnes morales qui révèle la résilience de l'économie de la Ville et du canton. Cette hausse comprend également la perception de la part de la Ville au fonds de redistribution entre les communes ainsi qu'une part à l'écrêtement de CHF 3 millions qui ne figurait pas au budget. De plus, une part de cette augmentation est liée à des taxations définitives relatives aux années précédentes, ce qui met en évidence la volatilité des revenus fiscaux des personnes morales.

En ce qui concerne les personnes physiques, la baisse par rapport aux comptes 2024 peut s'expliquer d'une part par une taxation exceptionnelle pour l'impôt à la source en 2024. D'autre part, les impôts directs des personnes physiques comprennent les impôts des frontaliers, revus à la baisse par rapport au budget compte tenu de la conjoncture économique, pour CHF 16.2 millions qui étaient budgétés à CHF 16.9 millions.

L'évolution des revenus fiscaux depuis 2016 est la suivante :



Les diverses réformes fiscales cantonales ont entraîné une baisse des revenus fiscaux jusqu'en 2021. La tendance à la hausse à partir de 2022 s'est confirmée les années suivantes, mais repose essentiellement sur l'évolution de l'IPM qui reste volatile en regard de la situation macroéconomique.

1.10 Taxes et redevances (groupe 42)

	Comptes 2025	Budget 2025	Comptes 2024	Variation CO25 / BU25
	CHF	CHF	CHF	%
420 Taxes d'exemption	37'000.00	43'000	0.00	-13.95
421 Emoluments administratifs	969'426.51	648'500	867'939.89	49.49
424 Taxes d'utilisation et prestations de services	25'914'397.82	25'311'890	25'441'742.10	2.38
425 Recettes sur ventes	7'324'199.81	7'050'600	7'213'343.47	3.88
426 Remboursements	3'060'948.68	2'657'040	3'327'292.73	15.20
427 Amendes	1'017'408.00	1'211'000	1'106'629.85	-15.99
429 Autres taxes	2'346'917.52	1'708'900	1'988'287.29	37.33
42 Total	40'670'298.34	38'630'930	39'945'235.33	5.28

Cette rubrique enregistre les recettes provenant d'émoluments administratifs des permis de séjour et des permis de construire, des frais de sommation et des indemnités de renseignements. Par ailleurs, diverses prestations et taxes des différents services de l'administration communale sont facturées. Il s'agit notamment de la taxe déchets, de la taxe d'épuration, des facturations d'ambulances et des redevances de Viteos. Les ventes (eau, matériel) et les amendes sont également comprises dans cette rubrique. Ces recettes augmentent légèrement par rapport aux comptes 2024. Pour rappel, certaines taxes et émoluments ont fait l'objet d'un ajustement en 2025.

La rubrique autres taxes comprend notamment les taxes d'équipement qui ont fortement augmentées par rapport au budget 2025 (plus CHF 0.5 million) et aux comptes 2024 (plus CHF 0.4 million)

1.11 Revenus divers (groupe 43)

	Comptes 2025	Budget 2025	Comptes 2024	Variation CO25 / BU25
	CHF	CHF	CHF	%
430 Revenus d'exploitation divers	437'433.19	344'000	462'672.69	27.16
439 Autres revenus	6'978'028.61	0	2'060.00	100.00
43 Total	7'415'461.80	344'000	464'732.69	2055.66

La forte hausse de cette rubrique est due au changement de plan comptable MCH2 pour les réévaluations du patrimoine administratif. En effet, ces réévaluations ont été reclassifiées de la rubrique 449 Autres revenus financiers à la rubrique 439 Autres revenus. Cette reclassification concerne notamment la réévaluation de la participation Viteos de CHF 6.7 millions (CHF 6.2 millions au budget sous la rubrique 449).

1.12 Revenus financiers (groupe 44)

	Comptes 2025	Budget 2025	Comptes 2024	Variation CO24 / BU24
	CHF	CHF	CHF	%
440 Revenus des intérêts	1'112'575.13	1'144'140	1'252'204.64	-2.76
441 Gains réalisés PF	1'860'239.69	2'118'000	1'345'758.65	-12.17
442 Revenus de participations PF	35'740.00	30'000	30'020.00	19.13
443 Produits des biens-fonds PF	8'160'822.86	8'005'500	7'910'881.19	1.94
445 Revenus financiers prêts et participations PA	1'593'535.00	1'981'750	1'598'262.00	-19.59
447 Produits des biens-fonds PA	1'670'436.20	1'640'810	1'758'333.06	1.81
448 Produits des biens-fonds loués	0.00	44'700	22'343.50	-100.00
449 Autres revenus financiers	0.00	6'218'000	6'535'709.51	-100.00
44 Total	14'433'348.88	21'182'900	20'453'512.55	-31.86

Gains réalisés PF (441)

Il s'agit des gains réalisés sur la vente d'immeubles et de terrains. Certaines ventes prévues lors de l'élaboration du budget ont été reportées.

Produits des biens-fonds PF (443)

Les produits des biens-fonds du patrimoine financier (443) sont constitués majoritairement des loyers et fermages des bâtiments et terrains du patrimoine financier.

Revenus financiers prêts et participations PA (445)

Cette rubrique comprend principalement le dividende de Viteos de 4%, prévu à 5% au budget. La différence est reportée dans la réévaluation de la participation Viteos qui est supérieure aux comptes ainsi qu'au budget.

Autres revenus financiers (449)

Suite au changement de plan comptable MCH2, la réévaluation du patrimoine administratif est classifiée dorénavant dans la rubrique 439

1.13 Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux (groupe 45)

	Comptes 2025	Budget 2025	Comptes 2024	Solde réserve au 31.12.2025
	CHF	CHF	CHF	CHF
451 Prélèvements aux financements spéciaux :				
- Réserve Step	153'864.81	1'102'810	420'671.80	2'487'922.09
- Eau - réserve	1'297'918.40	1'235'900	1'424'315.13	762'003.15
- Réserve déchets ménages	0.00	137'000	0.00	1'324'669.79
- Fonds forestier	0.00	1'000	0.00	227'774.45
- Fonds communal des vélos	77'113.40	66'700	66'700.00	166'692.75
- Fonds places stationnement	10'619.00	0	0.00	634'623.50
- Fonds à vocation énergétique	11'996.00	0	23'050.00	2'794'226.15
- Fonds mobilité	86'272.00	0	0.00	1'866'971.98
- Fonds monnaie locale L'abeille	19'000.00	0	0.00	191'975.00
- Fonds pour les arbres	19'964.85	0	0.00	2'206'906.65
- Fonds Les Arts de la rue	21'224.55	0	17'459.50	561'315.95
- Fonds Audemars Piguet	21'620.00	0	0.00	478'380.00
45 Total	1'719'593.01	2'543'410	1'952'196.43	

Le détail des fonds et financements spéciaux figure à l'annexe 13 relative au capital propre.

1.14 Revenus de transfert (groupe 46)

	Comptes 2025	Budget 2025	Comptes 2024	Variation CO24 / BU24
	CHF	CHF	CHF	%
460 Quotes-parts à des revenus	207'992.00	235'000	194'216.00	-11.49
461 Dédommagements de collectivités publiques	11'918'808.76	12'188'890	11'755'236.37	-2.22
462 Péréquation financière et compensation des charges	16'947'653.00	16'947'650	17'309'228.00	0.00
463 Subventions des collectivités publiques et des tiers	27'848'347.09	26'305'460	26'814'307.79	5.87
469 Différents revenus de transfert	65'000.00	68'400	67'880.95	-4.97
46 Total	56'987'800.85	55'745'400	56'140'869.11	2.23

Les dédommagements de collectivités publiques (461) comprennent principalement les remboursements d'autres communes pour l'école obligatoire, l'accueil pré et parascolaire ainsi que le service ambulancier et la défense incendie région.

Le groupe 463 comprend notamment les subventions cantonales obtenues pour l'école, l'accueil pré et parascolaire et l'aide sociale (guichet unique). L'augmentation provient essentiellement des subventions cantonales pour l'école et l'accueil pré et parascolaire.

1.15 Revenus extraordinaires (groupe 48)

	Comptes 2025	Budget 2025	Comptes 2024	Variation CO24 / BU24
	CHF	CHF	CHF	%
489 Prélèvements capital propre	5'033'482.00	6'733'530	5'033'482.00	-25.25
48 Total	5'033'482.00	6'733'530	5'033'482.00	-25.25

Au vu du résultat bénéficiaire, aucun prélèvement à la réserve de politique conjoncturelle n'a été enregistré dans les comptes 2025 alors qu'un prélèvement de CHF 1.7 million était prévu au budget 2025, mais une attribution de CHF 0.5 million a été enregistrée sous la rubrique 389 Charges extraordinaires. La réserve de politique conjoncturelle se monte ainsi au 31 décembre 2025 à CHF 6.5 millions.

Comme les exercices précédents, le prélèvement à la réserve de réévaluation du PA pour les amortissements dus à la réévaluation des immobilisations (CHF 5 millions) figure en revenus extraordinaires.

2. COMPTE DES INVESTISSEMENTS

La comparaison des montants réels 2025 se présente comme suit :

	Comptes 2025	Budget 2025	Comptes 2024	Ecart CO25 - BU25	Ecart CO25 - CO24
	CHF	CHF	CHF	CHF	CHF
Investissements soumis au mécanisme de maîtrise des finances					
Investissements bruts	28'895'546.27	40'096'500.00	32'939'290.58	-11'200'953.73	-4'043'744.31
- Recettes	-4'636'400.76	-6'317'800.00	-3'010'803.01	1'681'399.24	-1'625'597.75
Investissements nets	24'259'145.51	33'778'700.00	29'928'487.57	-9'519'554.49	-5'669'342.06
Investissements non-soumis au mécanisme de maîtrise des finances					
Investissements bruts	10'736'007.87	16'268'400.00	8'827'462.07	-5'532'392.13	1'908'545.80
- Recettes	-572'681.32	-120'000.00	-1'042'753.45	-452'681.32	470'072.13
Investissements nets	10'163'326.55	16'148'400.00	7'784'708.62	-5'985'073.45	2'378'617.93
Investissements nets totaux	34'422'472.06	49'927'100.00	37'713'196.19	-15'504'627.94	-3'290'724.13

Le compte des investissements fait apparaître un montant de dépenses nettes de CHF 34.4 millions, montant inférieur au budget 2025.

Les investissements sont séparés en fonction qu'ils répondent ou non aux critères du mécanisme de maîtrise des finances. Pour les investissements soumis au mécanisme de maîtrise des finances, les dépenses nettes d'investissements de CHF 24.3 millions sont inférieures au budget accordé par le Conseil général (72% réalisés). Les investissements non-soumis sont financés par des taxes ou sont autoporteurs (63% réalisés).

Le Conseil communal a octroyé, dans la limite de ses compétences, des crédits complémentaires. Le détail des investissements figure à l'annexe 8.

3. EXCEDENT AU BILAN

L'évolution peut être résumée comme suit :

	CHF
Excédent du bilan au 31.12.2024	133'916'598.68
<u>A déduire:</u>	
Résultat des comptes 2025 (bénéfice)	1'202'212.02
Excédent du bilan au 31.12.2025	135'118'810.70

4. CONCLUSION

Nous annonçons pour les comptes 2024 un bénéfice qualifié d'exceptionnel. L'exercice 2025 se révèle tout aussi exceptionnel dans son résultat et s'inscrit dans la tendance encourageante affichée depuis la précédente législature. En effet, malgré un déficit budgété, le bouclage des comptes 2025 pour la Ville de La Chaux-de-Fonds affiche un bénéfice de CHF 1'202'212. Il faut remonter aux années 2012-2013 pour retrouver deux années bénéficiaires successives. Cependant, la prudence reste de mise, d'une part parce que la conjoncture internationale très préoccupante peut avoir un impact direct sur les montants de l'impôt sur les personnes morales (IPM) et indirectement sur celui des personnes physiques (IPP). D'autre part, et ce quand bien même la fortune de la Ville augmente légèrement de par le bénéfice et l'attribution de CHF 500'000.- à la réserve de politique conjoncturelle (alors qu'il était prévu dans le budget un prélèvement à cette dernière de CHF 1.7 million), la dette augmente de CHF 21 millions pour se monter à CHF 548 millions. Cependant, la politique de rattrapage dans les investissements et la volonté de construire l'avenir de la Métropole horlogère reflètent une ambition affirmée de renforcer la qualité de vie et l'attractivité résidentielle et économique de La Chaux-de-Fonds.

Le budget 2025 annonçait un déficit de CHF 6.2 millions ; finalement le résultat se révèle bénéficiaire. Cela relève à la fois d'une bonne maîtrise des charges, particulièrement de celles en main de l'autorité communale, et d'un excellent résultat au niveau des recettes fiscales des personnes morales, soit directement par les entreprises établies dans la Métropole horlogère, soit par la part perçue du pot commun qui révèle une bonne santé économique à l'échelle cantonale.

En ce qui concerne les dépenses, il est à relever que les charges de personnel sont maîtrisées et légèrement inférieures de CHF 491'000.- au budget. La volonté de garantir l'attribution des échelons qualitatifs et quantitatifs, ainsi que de compenser totalement l'inflation (+ 1.1% pour le personnel relevant de l'échelle communale) permet de maintenir l'attractivité de la Ville comme employeur. Cela concourt également à l'efficacité des services et à la qualité des prestations délivrées, mais aussi à la maîtrise des coûts des biens services et marchandises (BSM). Que l'ensemble du personnel communal en soit remercié ; sans le concours de chacune et chacun, les comptes 2025 n'auraient pu afficher un aussi bon résultat.

Si les BSM sont finalement légèrement supérieurs au budget, mais inférieurs à l'exercice précédent, il est à relever que sans l'augmentation significative de CHF 738'000.- des rubriques "réévaluations sur créances et pertes sur débiteurs" sur laquelle nous n'avons pas réellement de prise, le groupe 31 (BSM) serait proche du budget. En ce qui concerne les charges de transfert, il est à relever deux variations importantes : d'une part une participation au pot commun des transports réduite de CHF 1 million s'expliquant par le retard pris par transN pour la mise en service de trolleybus sur le réseau chaux-de-fonnier et d'autre part une augmentation de CHF 2.4 millions de la facture sociale à charge de la Ville s'expliquant par un élargissement aux ayants-droits des subsides LAMal et une augmentation des bénéficiaires de l'aide matérielle. Cette évolution, qui échappe à la maîtrise communale, demeure inquiétante tant en regard de la situation de la population neuchâteloise que des finances publiques. Cela représente CHF 26.6 millions, soit le 63% du total des charges de transfert et près de 9% du total des dépenses assumées en 2025 par la Ville.

Si les charges d'exploitation sont proches du budget, ce sont les revenus qui affichent une variation importante et plus particulièrement les recettes provenant des taxes et émoluments qui avaient fait l'objet d'une remise à jour globale en début d'année 2025 et surtout les revenus fiscaux (+ CHF 11.6 millions). L'IPP et l'impôt foncier sont conformes au budget. Par contre l'IPM présente une augmentation de plus de CHF 11 millions. Ceci s'explique notamment par la non prise en compte dans le budget de la mesure exceptionnelle voulue par le Canton dite de "l'écrêtage", la décision du Grand Conseil de l'appliquer une ultime fois pour l'exercice 2025 ayant été prise après l'établissement budgétaire. Si la part versée par le fonds de redistribution de l'IPM est en légère augmentation, ce sont surtout les recettes perçues des entreprises de la Métropole horlogère qui ont performé. Cette excellente surprise provient de régularisations fiscales probablement exceptionnelles. Le secret fiscal et les aléas macroéconomiques du monde, ne permettent pas d'avoir une vision claire des tendances à court et moyen termes des recettes liées à l'IPM dont pourra disposer la Ville. Aussi, le bénéfice affiché reste fragile, ce d'autant que la dette tend à augmenter.

Toutefois, investir c'est croire et bâtir l'avenir. Le Conseil communal a jugé nécessaire de proposer une politique d'investissement ambitieuse, d'une part afin de rattraper l'entretien indispensable au maintien des infrastructures communales, d'autre part en procédant à une mutation qualitative de la ville afin d'améliorer la qualité de vie de ses habitantes et habitants, et accroître ainsi l'attractivité. La tendance démographique positive observée ces dernières années après une période inquiétante de contraction en est certainement une conséquence, tout

comme la dynamique économique observée à la fois dans l'augmentation de l'IPM, mais aussi par le nombre de chantiers industriels en cours ou à venir. Le budget 2025 prévoyait une enveloppe d'investissement record de CHF 49,9 millions, finalement près de 70% des projets ont été réalisés tel que prévu, soit CHF 24,3 millions pour ceux soumis au frein à l'endettement et CHF 10,1 millions pour les non soumis. Ce taux de réalisation apparaît en comparaison avec d'autres collectivités publiques et para-publiques comme se situant dans la norme et correspond à l'objectif que s'était fixé le Conseil communal.

Les principaux projets réalisés ou dans une phase significative de concrétisation sont notamment la rénovation de l'aula des Forges, la réalisation du centre d'archives et du patrimoine, le réaménagement du parc des musées, la réfection de l'enveloppe du bâtiment SISPOL et la modernisation de l'adduction d'eau, ainsi que les travaux d'entretien et d'amélioration des espaces publics.

En conclusion, le Conseil communal se félicite de l'exercice 2025 bénéficiaire, ce qui est réjouissant, et qui traduit à la fois la dynamique extrêmement positive qui anime La Chaux-de-Fonds, ce malgré une période compliquée et incertaine au niveau géopolitique, et la force de notre collectivité à se projeter dans un avenir qui fera plus encore briller la Métropole horlogère comme ville-centre de l'Arc jurassien.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Le président

Théo Huguenin-Elie

La chancelière

Floriane Mamie

ARRETE D'APPROBATION DES COMPTES

LE CONSEIL GENERAL de la Ville de La Chaux-de-Fonds,
 vu le rapport du Conseil communal, du 6 mai 2026;
 vu la loi sur les Communes, du 21 décembre 1964;
 vu la loi sur les finances de l'Etat et des Communes, du 24 juin 2014;
 vu le règlement général d'exécution de la loi sur les finances de l'Etat et des Communes, du 20 août 2014;
 vu le règlement communal sur les finances, du 20 octobre 2020;
 sur la proposition du Conseil communal,
 arrête :

Article premier - Sont approuvés, avec décharge au Conseil communal, les comptes de l'exercice 2025 qui comprennent:

a) Le compte de résultat qui se présente en résumé comme suit :

Charges d'exploitation	CHF	283'576'297.51
Revenus d'exploitation	CHF	-282'129'317.84
Résultat provenant des activités d'exploitation (1)	CHF	1'446'979.67
Charges financières	CHF	16'317'639.19
Revenus financiers	CHF	-14'433'348.88
Résultat provenant de financements (2)	CHF	1'884'290.31
Résultat opérationnel (1+2)	CHF	3'331'269.98
Charges extraordinaires	CHF	500'000.00
Revenus extraordinaires	CHF	-5'033'482.00
Résultat extraordinaire (3)	CHF	-4'533'482.00
Résultat total, compte de résultats (1+2+3)	CHF	-1'202'212.02

b) Le compte des investissements qui se présente en résumé comme suit :

Dépenses	CHF	39'631'554.14
Recettes	CHF	-5'209'082.08
Total du compte des investissements	CHF	34'422'472.06

c) L'excédent au bilan au 31 décembre 2025 est de CHF 135'118'810.70

Article 2 - La gestion du Conseil communal durant l'exercice 2025 est approuvée.

Article 3 - Le présent arrêté entre immédiatement en vigueur. Il sera transmis, avec un exemplaire des comptes, au Service des communes.

La Chaux-de-Fonds, le 17 juin 2026

AU NOM DU CONSEIL GENERAL

Le président
Frédéric Vaucher

Le secrétaire
Vincent Pittet